

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-M <i>Liberté Égalité</i></p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau AJ 08 2 rue des Brice CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tél : 03 83 86 23 86/03 83 86 22 05 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>CANDIDATS AU BREVET D'INITIATION A LA MER</p> <p>SESSION 2023</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 25 janvier 2023 au mercredi 08 mars 2023 à 23h59	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>- Le Brevet d'Initiation à la mer est ouvert aux candidats ayant suivi une formation ouverte sur décision du recteur d'académie. Il est proposé à tous les élèves volontaires de la classe de 3° aux classes préparatoires et au lycée dans les voies générale, technologique et professionnelle.</p> <p>- Les candidats s'inscrivent à l'examen dans l'académie dans laquelle se situe l'établissement où ils ont suivi leur formation au brevet d'initiation à la mer.</p> <p>- La formation est d'une durée minimale de 40 heures à laquelle peut s'ajouter un temps d'expérimentation ou d'observation en milieu professionnel</p>	
INSCRIPTION SUR INTERNET	<p style="text-align: center;">Les candidats sont inscrits par leur établissement d'origine à l'adresse :</p> <p>PARTAGE (connexion chef d'établissement) /bouquet de services / rubrique « portail » Portail « ARENA » /examen et concours/ rubrique « Gestion des candidats » (CYCLADES) <u>Les établissements n'ayant pas accès au BIMER depuis leur portail Cyclades devront se signaler à la DEC pour ouverture du service : 03.83.86.23.86 – ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</u></p>	
ÉDITION ET VÉRIFICATION DES CONFIRMATIONS	<p>Les confirmations d'inscription devront être éditées et signées par chaque élève et le représentant légal pour le candidat mineur après avoir contrôlé les informations d'état civil. Ces informations devront être exactes pour l'édition des diplômes. Toute modification à apporter sur les confirmations doit être indiquée en rouge de façon très lisible. Veiller à renseigner une adresse mail valide et régulièrement consultée</p>	
RETOUR DES DOSSIERS	<p>Les confirmations devront être retournées au plus tard le mercredi 15 mars 2023 :</p> <p>- pour les candidats inscrits par l'établissement : à leur établissement d'origine - pour les candidats inscrits en autonomie : versement en ligne de pièces jointes sur Cyclades Les confirmations d'inscription seront conservées au sein de l'établissement. Elles sont toutefois susceptibles d'être demandées à tout moment par le service de la DEC du rectorat. Les modifications éventuelles seront à communiquer par mail (ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr)</p>	
PIÈCE JUSTIFICATIVE À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER	<p>Une copie* de pièce d'identité pour justification de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité Ou • photocopie du livret de famille ou photocopie du passeport en cours de validité <p>* pour le versement en ligne, document au format .Pdf uniquement</p>	
ÉPREUVES		
CALENDRIER	<p>L'épreuve se déroulera le jeudi 01er juin 2023 de 14h00 à 16h00. Le lieu de l'épreuve sera indiqué sur la convocation envoyée au plus tard quinze jours avant le début de ces dernières.</p>	
MODALITÉS	<p style="text-align: center;">Consulter l'arrêté du 21 septembre 2020 https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo37/MENE2019669A.htm</p>	

Les candidats trouveront des informations complémentaires au travers des textes de références sur notre site académique : <https://www.ac-nancy-metz.fr/autres-examens-122444>